



Conseil de sécurité

Distr. générale
12 juillet 2021
Français
Original : anglais

Lettre datée du 7 juillet 2021, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une lettre datée du 7 juillet 2021, adressée au Ministre éthiopien de l'eau, de l'irrigation et de l'électricité, Seleshi Bekele, par le Ministre soudanais de l'irrigation et des ressources hydrauliques, Yasir Abbas Mohamed Ali Hamed, pour vous informer des derniers faits survenus en ce qui concerne le Grand Barrage de la Renaissance éthiopienne (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim
(Signé) Mohamed Ibrahim Mohamed **Elbahi**



**Annexe à la lettre datée du 7 juillet 2021 adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim
de la Mission permanente du Soudan auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

Je vous remercie de votre lettre datée du 5 juillet 2021 concernant la deuxième mise en eau du Grand Barrage de la Renaissance éthiopienne, au cours de cette saison des pluies.

Toutefois, il est regrettable que dans votre lettre, l'Éthiopie admette à demi-mots avoir pris, pour la seconde année consécutive, la décision unilatérale de mettre en eau le Barrage de la Renaissance, et ce, malgré les conséquences graves que le peuple soudanais pourrait devoir subir.

D'ailleurs, l'Éthiopie avait déjà pris sa décision de lancer la deuxième année de mise en eau lorsqu'elle a décidé, pendant la première semaine de mai, d'élever la section centrale du Barrage. Il est évident que lorsque le débit entrant excèdera la capacité des deux vidanges de fond, l'eau sera retenue et un trop-plein finira par se déverser par-dessus la section centrale du barrage.

Le Soudan ayant été mis devant un fait accompli en amont du barrage de Rosseiris, l'information transmise relativement à la deuxième année de mise en eau n'a guère d'utilité pour lui. Dans l'intervalle, il a pris des mesures d'atténuation substantielles, qui ne permettront toutefois pas d'atténuer les pires des effets économiques et sociaux prévisibles de la deuxième mise en eau unilatérale du Barrage, pas plus qu'elles ne permettront d'éviter complètement ses répercussions sur le fonctionnement des barrages soudanais dans des conditions de sécurité.

Compte tenu du coût économique et social considérable pour le Soudan des mesures d'atténuation qu'il a dû prendre en raison du manque de coopération de l'Éthiopie, il est juste d'affirmer que la situation intenable décrite ci-haut contrevient directement au principe de coopération et à l'obligation de ne pas causer de dommages significatifs, lesquels relèvent du droit international de l'eau.

En outre, vous n'êtes pas sans savoir qu'il est contraire à la pratique et à la coutume internationales en matière de construction et d'exploitation de grands barrages de remplir et d'exploiter un barrage d'une telle taille sans procéder à une évaluation de l'impact environnemental et social, une telle évaluation étant essentielle.

Quant à votre offre d'échange réciproque de données, le Soudan exige que ces données soient transmises dans un cadre juridiquement contraignant qui réponde à ses préoccupations, en prévoyant notamment des dispositions relatives à la sécurité des barrages et la conduite d'une évaluation de l'impact environnemental et social. Il est pertinent de rappeler ici que l'Éthiopie avait prôné une position similaire dans sa lettre du 7 décembre 2020, dans laquelle elle indiquait au Soudan qu'il serait nécessaire de conclure un accord pour échanger des informations entre pays souverains.

Le Soudan espère sincèrement que l'Éthiopie acceptera son invitation à reprendre les pourparlers au sujet du Barrage dès que possible, à condition qu'ils prennent place dans le cadre d'un processus de négociation solide. À cet égard, il a proposé un processus renforcé sous l'égide de l'Union africaine, dans le cadre duquel l'Union africaine présiderait un groupe d'entités internationales et régionales en vue de parvenir à un accord amiiable.

Le Ministre soudanais de l'irrigation
et des ressources hydrauliques,

(Signé) Yasir Abbas **Mohamed**